

MINISTÈRE : INTERDICTION VOLONTAIRE

Par [Climclm](#) Posté le 22/04/2021 à 10h18

Bonjour à tous,

Je viens vous demander votre aide.

En effet je suis joueuse compulsive depuis toujours. J'ai eu d'énorme problème financiers mais également moraux. En septembre 2018 j'ai enfin décider dallez me faire interdire et j'ai consulté un psychologue. J'ai eu beaucoup de mal à m'en sortir mais j'avais à moitié réussi malheureusement avec la période, le covid et l'isolement des « pulsions » de jeux sont réapparu et je me suis inscrite sur tous les sites de poker en ligne ils m'ont tous refusés conformément à mon interdit hormis un !

Aujourd'hui j'ai encore beaucoup perdu, ces pulsions sont incontrôlable c'est pourquoi j'avais choisis de me faire interdire. Cependant comment est ce possible qu'un site ai autorisé mon inscription et surtout que je joue ? Je ne sais plus quoi faire je m'en veux ai-je des recours car j'en veux également au site en question même si je suis sensé être responsable de mes actes je ne comprend pas comment cela possible

Pouvez vous m'aider svp

3 RÉPONSES

Moderateur - 22/04/2021 à 10h54

Bonjour,

Nous sommes désolés des difficultés que vous rencontrez et nous comprenons votre désarroi. Nous allons essayer de vous apporter des informations.

Parmi l'ensemble des sites de jeux en ligne, il existe des sites de jeux autorisés en France et d'autres qui ne le sont pas. Quand vous vous faites interdire de jeu, cela vous bloque sur les sites autorisés. En revanche vous pouvez toujours jouer sur les sites de jeux non autorisés. C'est ce qui a dû se passer pour vous.

En France, c'est l'Autorité nationale des jeux ANJ qui délivre les autorisations aux sites de jeu.

Vous pouvez consulter la liste des sites de jeu autorisés sur le site de l'ANJ (<https://anj.fr/offre-de-jeu-et-marche/operateurs-agrees-et-liste-sport>)

Un site de jeu autorisé se reconnaît au message d'avertissement en haut de page et la présence du logo ANJ en pied de page.

Ces sites offrent quelques protections aux joueurs et des possibilités de recours en cas de litige.

Dans votre situation, si vous avez joué sur un site non autorisé, vous ne disposez pas de possibilité de recours. C'est un des problèmes de l'ensemble de l'offre illégale de jeu en ligne.

Avons-nous répondu à votre question?

Nous vous souhaitons bon courage dans votre démarche d'arrêt. Si vous le souhaitez vous pouvez rejoindre un groupe de personnes qui comme vous essaient d'arrêter ou ont arrêté de jouer. [https://www.joueurs-info-service....n-d-aide-et-de-soutien/\(offset\)/1305](https://www.joueurs-info-service....n-d-aide-et-de-soutien/(offset)/1305)

Bon courage à vous

La modératrice

Climclm - 22/04/2021 à 11h38

Bonjour,

Le site est bien autorisé et contrôlé par l'ANJ, il est même bien connu, c'est pourquoi je cherche à savoir si j'ai un recours pour tous l'argent perdu suite à cela

Cordialement

Moderateur - 22/04/2021 à 12h14

re bonjour Climclm

Dans ce cas, vous pouvez entrer en contact avec le service client du site et expliquer votre situation pour tenter de régler le problème.

Si cette première démarche ne fonctionne pas vous pouvez entrer en contact avec le médiateur des jeux :
<https://mediateurdesjeuxenligne.fr/>

Cette démarche n'est possible que dans un second temps. Il faut d'abord tenter de régler le problème avec l'opérateur de jeu.

Bon courage à vous
